

# Greffe du tribunal de commerce de Chambéry



## Documents comptables déposés en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 04/10/2024

Numéro de dépôt : 2024/16073

### Déposant :

Nom/dénomination : TUNNEL EURALPIN LYON TURIN

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 439 556 952

N° gestion : 2001 B 00470



JP7

# COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

**SECTION 2 - ETATS FINANCIERS**

**1. RAPPORTS FINANCIERS REDIGES  
SELON LE PRINCIPE COMPTABLE  
FRANÇAIS**

**Bilan**

**Actif**

<b>Immobilisations incorporelles / Immobilizzazioni immateriali</b>					
Concessions, brevets, licences Concessioni, brevetti, licenze		11 533 306	8 207 293	3 326 014	2 850 539
Autres immobilisations incorporelles Altre immobilizzazioni immateriali		-	-	-	-
	<b>III.1</b>	<b>11.533.306</b>	<b>8.207.293</b>	<b>3.326.014</b>	<b>2.850.539</b>
<b>Immobilisations corporelles / Immobilizzazioni materiali</b>					
Installations techniques, matériel, outillage Impianti tecnici, attrezzature		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles Altre immobilizzazioni materiali		5 423 874	4 367 272	1 056 602	396 615
Terrains Terreni		11 101 250	-	11 101 250	10 765 608
	<b>III.1</b>	<b>16.525.124</b>	<b>4.367.272</b>	<b>12.157.853</b>	<b>11.162.223</b>
<b>Immobilisations financières / Immobilizzazioni finanziarie</b>					
Autres immobilisations financières (depôts, cautions)		669 544	-	669 544	476 391
Autres immobilisations financières (deposits, cauzioni)		-	-	-	-
	<b>III.1</b>	<b>669.544</b>	<b>-</b>	<b>669.544</b>	<b>476.391</b>
<b>Immobilisations en cours / Immobilizzazioni in corso</b>					
- Immobilisations d'exploitation Immobilizzazioni in esercizio		2 763 454 578	-	2 763 454 578	2 303 706 858
Dont Etudes et reconnaissances Studi		1 285 397 991	-	1 285 397 991	1 283 175 023
Dont Travaux Lavori		1 134 707 002	-	1 134 707 002	719 196 112
Dont Acquisitions foncières Espropri		25 252 136	-	25 252 136	24 650 265
Dont Coûts de structure Costi di struttura		318 097 449	-	318 097 449	276 685 457
- Acquisitions foncières transférées par l'Etat Espropri trasferiti dallo Stato		31 251 342	-	31 251 342	31 251 342
- Immobilisations financières Immobilizzazioni finanziarie		1 216 853	-	1 216 853	2 965 001
	<b>III.1</b>	<b>2.798.922.773</b>	<b>-</b>	<b>2.798.922.773</b>	<b>2.337.923.201</b>
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>					
Anticipi Acconti versati su immobilizzazioni					
Avances acomptes versés sur commandes - immobilizzazioni		444 826 742	-	444 826 742	243 398 714
Anticipi e acconti versati su ordini - immobilizzazioni		-	-	-	-
		<b>444.826.742</b>	<b>-</b>	<b>444.826.742</b>	<b>243.398.714</b>
<b>Avances et acomptes versés sur commandes / Anticipi e acconti versati su ordini</b>					
Avances acomptes versés sur commandes Anticipi e acconti versati su ordini		48 074	-	48 074	72 235
		<b>48.074</b>	<b>-</b>	<b>48.074</b>	<b>72.235</b>
<b>Créances / Crediti</b>					
Clients et comptes rattachés Crediti verso clienti e conti collegati		-	-	-	-
Autres créances Altri crediti		227 466 179	-	227 466 179	185 904 723
	<b>III.2</b>	<b>227.466.179</b>	<b>-</b>	<b>227.466.179</b>	<b>185.904.723</b>
<b>Disponibilités / Disponibilità</b>					
Disponibilités Disponibilità		232 232 489	-	232 232 489	115 828 250
		<b>232.232.489</b>	<b>-</b>	<b>232.232.489</b>	<b>115.828.250</b>
<b>Charges constatées d'avance / Ratei e risconti attivi</b>					
Charges constatées d'avance Ratei e risconti attivi		34 063 540	-	34 063 540	4 023 195
		<b>34.063.540</b>	<b>-</b>	<b>34.063.540</b>	<b>4.023.195</b>



Section 2 – Etats Financiers

Passif

<b>Capital / Capitale</b>	<b>III.3</b>	<b>1.000.000</b>	<b>0</b>	<b>1.000.000</b>	<b>1.000.000</b>
<b>Report à nouveau / Utli o perdite portati a nuovo</b>					
Report à nouveau / Utli o perdite portati a nuovo		-137 507	-	-137 507	-137 507
Réserves / Riserve		4 686	-	4 686	4 686
<b>Résultat net de l'exercice / Risultato netto d'esercizio</b>	<b>III.3</b>				
Résultat net de l'exercice / Risultato netto d'esercizio		-	-	-	-
<b>Subventions d'investissements / Contributi in conto impianti</b>	<b>III.3</b>	<b>3.273.307.539</b>	<b>-</b>	<b>3.273.307.539</b>	<b>2.586.148.496</b>
<b>Provisions pour risques et charges / Fondi per rischi ed oneri</b>	<b>III.3</b>				
Provisions pour litiges / Fondo per controversie		-	-	-	-
Provisions pour risques et charges / Fondo per rischi		19 207 000	-	19 207 000	13 758 000
Indemnités de fin de contrats / Fondo trattamento di fine rapporto		-	-	-	-
<b>Dettes d'exploitation / Debiti d'esercizio</b>	<b>III.4</b>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés / Debiti verso fornitori e conti collegati		161 596 132	-	161 596 132	123 964 036
Dettes fiscales / Debiti tributarj		235 683	-	235 683	210 443
Dettes sociales / Debiti verso istituti previdenziali		5 580 921	-	5 580 921	5 323 035
		<b>167 412.736</b>		<b>167.412.736</b>	<b>129.497.514</b>
<b>Dettes sur immobilisations et autres dettes / Debiti su immobilizzazioni e altri debiti</b>	<b>III.4</b>				
Dettes fournisseurs immobilisations comptes rattachés		-	-	-	-
Debiti verso fornitori per immobilizzazioni e conti collegati		-	-	-	-
Autres dettes / Altri debiti		289 918 754	-	289 918 754	171 368 282
		<b>289.918.754</b>		<b>289.918.754</b>	<b>171.368.282</b>
<b>Produits constatés d'avance / Ratei e risconti passivi</b>					
Produits constatés d'avance / Ratei e risconti passivi		-	-	-	-



497



Section 2 – Etats Financiers

Compte de Résultat

<b>Production vendue sur prestations services / Ricavi da vendite e prestazioni di servizi</b>			
Production vendue / Ricavi vendite			
Production immobilisée / Incrementi su produzione immobilizzata		460 083 363	402 296 194
		<b>460 083 363</b>	<b>402 296 194</b>
<b>Subventions d'exploitation / Sovvenzioni di funzionamento</b>			
Subventions d'exploitation / Sovvenzioni di funzionamento		6 726	-
		6 726	-
<b>Reprise sur amortissements et provisions</b>			
Reprise sur amortissements et provisions		6 417 000	6 000 000
		6 417 000	6 000 000
<b>Autres produits / Altri ricavi</b>			
Autres produits / Altri ricavi		26	9
		26	9
<b>Transferts de charges d'exploitation / Trasferimento di costi operativi</b>			
Transferts de charges d'exploitation / Trasferimento di costi operativi		200 000	50 000
		200 000	50 000
<b>Autres achats et charges externes / Costi per acquisti e servizi esterni</b>			
Etudes Reconnaissances et Travaux / Studi e Lavori	IV	-417 733 857	-364 284 152
Acquisitions foncières / Esproprio	IV	-937 513	-403 561
Personnel détaché / Personale distaccato		-3 097 834	-2 303 923
Autres fournitures diverses / Altri servizi	IV	-14 694 939	-11 408 059
		<b>-436 464 144</b>	<b>-378 399 695</b>
<b>Impôts taxes et versements assimilés / Imposte tasse e versamenti assimilati</b>			
Impôts taxes et versements assimilés / Imposte tasse e versamenti assimilati		-192 475	-298 881
		-192 475	-298 881
<b>Charges de personnel / Costi per personale dipendente</b>			
Salaires et traitements / Salari e stipendi	IV	-12 364 023	-11 801 273
Charges sociales / Oneri sociali	IV	-4 431 576	-4 212 174
		-16 795 599	-16 013 447
<b>Dotations d'exploitation / Accantonamenti</b>			
Dotations amortissements sur immobilisations / Ammortamenti su immobilizzazioni		-1 363 038	-1 376 169
Dotations provisions / Accantonamenti provvisori		-11 866 000	-12 258 000
		<b>-13 229 038</b>	<b>-13 634 169</b>
<b>Autres charges / Altri costi</b>			
Autres charges / Altri costi		-25 858	-12
		<b>-25 858</b>	<b>-12</b>
<b>Autres intérêts et produits assimilés / Interessi attivi e ricavi assimilati</b>			
Reprises sur provisions financières / Utilizzo di fondi		1 792 508	169 792
Différence positive change / Differenze positive di cambio		-	-
Transferts de charges financières / Trasferimento di oneri finanziari		0	0
<b>Intérêts charges assimilées / Interessi costi assimilati</b>			
Dotations amortissements et provisions / Accantonamenti a fondi		-44 360	-92 885
Différence négative change / Differenze negative di cambio		-	-
Transferts de produits financiers / Trasferimento di proventi finanziari		-1 748 148	-76 908
<b>Produits exceptionnels sur opération de gestion / Ricavi straordinari su operazioni di gestione</b>			
Transferts de charges exceptionnelles / Trasferimento costi straordinari		-	-
<b>Charges exceptionnelles sur opération de gestion / Costi straordinari su operazioni di gestione</b>			
Charges exceptionnelles sur opération en capital / Costi straordinari su operazioni in conto capitale		-	-
Transferts de produits exceptionnels / Trasferimento proventi straordinari		-	-
<b>Impôts / Imposte</b>			

# ANNEXE



497



## 2. NOTES AUX COMPTES ANNUELS REDIGES SELON LE REFERENTIEL COMPTABLE FRANÇAIS

### 2.1 Présentation de TELT (Tunnel Euralpin Lyon Turin)

TELT est une Société par actions simplifiée dont le siège social est situé à Bâtiment LINKLAB, 455 chemin de la Cassine, 73000 Chambéry (France), conformément à la modification statutaire approuvée par l'assemblée du 3 avril 2023.

Le capital social est fixé à la somme de 1 000 000 €. Il est divisé en 2000 actions de 500 € chacune. Les actions sont réparties à parts égales (1000 actions) entre les deux actionnaires, l'État français et Ferrovie dello Stato Italiana S.p.A.

La direction opérationnelle de la Société est basée à Collegno (TO) - Italie (10093), Via Torino 166.

La législation applicable à TELT est la législation française.

TELT est immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés (RCS) de Chambéry sous le numéro 439.556.952 et est enregistrée auprès de la Chambre de Commerce de Turin, N° de TVA France : 03439556952, N° de TVA Italie : 08332340010.

TELT, contrôlée par l'État français et par l'État italien (par l'intermédiaire de Ferrovie dello Stato Italiana S.p.A) depuis son assemblée générale du 23 février 2015, est issue de la transformation de Lyon Turin Ferroviaire (LTF SAS) antérieurement chargée des études, reconnaissances et travaux préliminaires de la partie commune de la section internationale.

LTF était alors détenue à moitié par Réseau Ferré de France (aujourd'hui SNCF Réseau) et Rete ferroviaria italiana.

En vertu de l'accord franco-italien du 30 janvier 2012 pour la réalisation et l'exploitation d'une nouvelle ligne ferroviaire Lyon-Turin et conformément à ses statuts révisés le 23 février 2015, TELT, en tant que promoteur public, est chargée de la réalisation puis de l'exploitation de la section transfrontalière située entre Saint-Jean-de-Maurienne, en France, et Suse- Bussoleno, en Italie.

Les documents sociaux de TELT peuvent être consultés auprès du siège. L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

### 2.2 Principaux événements de l'exercice 2023



## Section 2 – États Financiers

Les principaux événements de l'exercice concernent l'avancement des travaux, parmi lesquels on peut citer en particulier l'achèvement de la construction du premier puits de ventilation du tunnel de base du Mont Cenis, la réception (à l'usine du constructeur) de deux des sept tunneliers qui complèteront l'excavation des deux tubes de 57,5 km et l'attribution du marché pour la construction du tunnel côté Italie. Ce marché, d'un montant de 1 milliard d'euros, complète l'attribution totale des travaux pour l'excavation du tunnel ferroviaire sous les Alpes cofinancé par l'Europe, la France et l'Italie.

### 2.3 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice sont élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière admises en France.

Les comptes annuels de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 ont été établis selon les dispositions du Code de Commerce et des règles énoncées par le Plan Comptable Général et, notamment, le règlement des Autorités des Normes Comptables (ANC) 2020-09 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général.

#### ➤ *Continuité d'exploitation*

Dans le respect des traités, accords et conventions conclus par les Etats français, italien et l'Union Européenne, la Société continuera la réalisation puis l'exploitation de la section transfrontalière située entre Saint-Jean-de-Maurienne, en France, et Suse- Bussoleno, en Italie.

La double nationalité du projet, sa dimension européenne et les investissements déjà réalisés à ce jour confirment la continuité du projet.

#### ➤ *Immobilisation des charges d'exploitation et de certaines charges financières et exceptionnelles*

Compte tenu du cadre juridique décrit dans cette annexe et des principes comptables retenus, la Société immobilise dans la rubrique "Immobilisations en cours" les charges qu'elle encourt au titre de son activité.

Le coût de la production immobilisée est ainsi constitué des charges directes et indirectes de la Société, y compris les charges d'administration générale, les charges financières et exceptionnelles nettes et les impôts directes si dues.

Compte tenu de l'avancement du projet d'ensemble au 31 décembre 2023, les immobilisations en cours ainsi constituées ne sont pas amorties ou dépréciées et les subventions d'investissement qui s'y rattachent et qui sont inscrites en capitaux propres n'ont pas été rapportées au résultat.





## Section 2 – Etats Financiers

### ➤ *Précisions relatives au changement de tracé situé en territoire italien.*

Du fait de l'opposition locale italienne au projet, les travaux afférents à la galerie de Venaus en Italie avaient dû être suspendus en 2005. En 2011 et 2012, les activités liées à la nouvelle galerie de La Maddalena (qui se substitue à celle de Venaus) ont pu démarrer avec, notamment, le début du creusement de la galerie à la fin du mois de novembre 2012.

En termes de coûts directs, les travaux déjà réalisés par TELT pour la galerie de Venaus figurent au bilan de la Société au 31 décembre 2023 en immobilisations en cours.

Par ailleurs, une partie du coût des études APS et APR réalisées par TELT avant 2008 a concerné la partie italienne du projet, sans qu'il soit possible de déterminer une perte de valeur spécifique en lien avec le changement de tracé.

Du fait de la nature du projet d'ensemble conduit par la Société, aucun amortissement ou provision exceptionnel n'a été constitué à ce stade dans les comptes au 31 décembre 2023.

### ➤ *Subventions d'investissement*

Les subventions d'investissement sont comptabilisées selon le niveau d'avancement des travaux et études financés.

Le niveau d'avancement est mesuré en "base finançable" obtenue par la somme des éléments suivants :

Production immobilisée

(+) Investissements de fonctionnement nets

(+/-) Variation des avances

(+/-) Variation des charges constatée d'avance

(-) Dotation à la provision pour risques

(+) Reprise de la dotation pour risques

Le total des subventions est scindé entre les trois financeurs, l'Etat français, l'Etat italien, et l'Europe, lui-même subdivisée entre France et Italie.

Le solde correspond aux engagements de financement suivant les accords et conventions.

Le résultat est une information complète pour tous les financeurs.



## Section 2 – Etats Financiers

La répartition du solde des subventions est un montant sous réserve de la prise en charge définitive de l'Union Européenne.

La prise en charge définitive de l'Europe se produit après l'audit de la demande de paiement de la part de CINEA que la Société présent au cours du quatrième trimestre de l'année suivante.

Pour cette raison la répartition entre les financeurs peut être donc modifiée l'année suivante les cas échéant en réaffectant aux Etats les éléments non pris en charge par l'Europe.

Le solde total des subventions inscrites au bilan n'est pas modifié mais seulement la répartition entre les Etats et l'Europe.

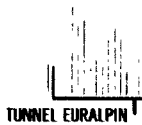
### ➤ *Capitaux Propres*

Les ressources de la Société sont uniquement constituées de subventions d'investissement affectées à la réalisation de l'objet social de TELT tel que défini à l'art. 6 du Traité franco-italien de Turin du 29 janvier 2001. TELT inscrit les subventions sur immobilisations en cours à la rubrique "capitaux propres". Les subventions acquises, selon leurs modalités spécifiques d'attribution, mais pour lesquelles les travaux et études ne sont pas encore engagés à la clôture des comptes, ne sont pas reconnues en capitaux propres sur l'exercice mais représentent une dette de la société à l'égard des Etats.

Au fil du temps et, notamment, lors du passage de LTF à TELT, les modalités d'attribution des subventions ont connu des évolutions tant au niveau des organismes subventionnaires qu'au niveau des conventions de financement. :

Jusqu'à l'assemblée générale du 23 février 2015, les subventions reconnues et versées à LTF étaient les suivantes :

- Les subventions accordées par le Ministère français des transports sur la base de la convention de financement signée entre LTF, l'État français et RFF le 15 octobre 2002 ;
- Les subventions accordées par l'AFIT France (Agence de Financement des Infrastructures de Transport en France) sur la base des accords de financement signés entre l'État, l'AFIT France, RFF et LTF le 11 juillet 2005 et le 15 septembre 2006 ;
- Les subventions accordées par le Ministère italien de l'Economie et des Finances (et versées à LTF par l'intermédiaire de son actionnaire RFI) sur la base des accords de financement signés entre l'Etat italien (Ministère des infrastructures et des transports et RFI) ("Contratto di Programma") ;
- Subventions accordées par le Comité interministériel italien de planification économique (CIPESS) (et payées directement par le ministère italien du Développement économique) ;
- Subventions accordées par l'Union Européenne (et versées à LTF par l'intermédiaire des actionnaires de



## Section 2 – Etats Financiers

RFF/RFI).

A dater du 23 février 2015, les subventions sont accordées et versées directement à TELT par l'AFIT France, le MIT via FS et CINEA.

### ➤ *Le traitement des acquisitions foncières*

#### ○ *Acquisitions Foncières réalisées de l'Etat*

Les actifs transférés gratuitement à TELT par l'Etat français (par la procédure d'expropriation ou d'acquisition dans le cadre d'utilité publique) avant la mise en œuvre de la loi Montagne (28 décembre 2016) sont reconnus dans les comptes de la manière suivante

- Reconnaissance en “ Immobilisations en cours - Acquisitions foncières » de la valeur des constructions (hors valeur terrains) acquises par l'Etat et remis à TELT, la contrepartie est un compte de subventions reçues en nature relatifs à des actifs amortissables ;
- Reconnaissance en “ Immobilisations Corporelles », sous la rubrique « Terrain », de la valeur vénale estimée des terrains acquis par l'Etat et remis à TELT en application de la loi Montagne (LOI n° 2016-1888 développement et de protection des territoires de montagne, art. 95), la contrepartie est un compte de subventions reçues en nature relatifs à des actifs non amortissables.

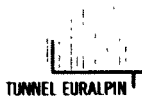
#### ○ *Acquisitions Foncières réalisées par TELT*

Les terrains (nus ou bâtis) acquis directement par TELT en vertu des pouvoirs d'expropriation ou d'acquisition pour utilité publique, qui lui ont été conférés par la loi Montagne ont été reclassés, avec une répartition du prix payé entre terrain et construction. Pour des raisons de sécurité ou de destination finale, les constructions portées par les terrains bâtis (reçus de l'Etat ou acquis directement par TELT) font systématiquement l'objet d'une démolition.

Le coût de démolition comme la valeur vénale des constructions démolies, en tant que dépenses nécessaires à la réalisation de l'ouvrage, font partie intégrante du coût de construction du tunnel (immobilisations en cours).

Le prix du terrain nu, a été isolé sur une ligne distincte du bilan au 31 décembre 2023.

Sur l'exercice 2023, les acquisitions foncières se sont poursuivies sur le territoire italien étant entendu que



## Section 2 – Etats Financiers

les règles juridiques italiennes relatives à la propriété du tréfonds sont différentes des règles françaises.

### ➤ *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production. Elles sont constituées de logiciels amortis sur un an ou en fonction de leur durée d'utilité.

### ➤ *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Durée d'amortissement :

- Matériel et outillage industriel : 4 ans
- Matériel informatique et de bureautique : 4 ans
- Mobilier de bureau : 5 ans
- Agencement des locaux : 8 ans
- Matériel de transport : 4 ans

### ➤ *Immobilisations financières*

Les dépôts et les cautions sont évalués à leur valeur nominale.

Le montant comptabilisé correspond principalement aux dépôts versés pour les locaux situés en Italie et en France.

### ➤ *Informations relatives aux administrateurs*

Les rémunérations du Président et du Directeur Général sont fixées par le Conseil d'Administration. Les autres administrateurs de la Société ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur fonction.

### ➤ *Engagements pris en matière d'indemnité de départ*

Les dettes au titre des indemnités de départ (« TFR » – 1,7 millions d'euros) sont réservées uniquement aux salariés italiens, comme l'exige la législation en vigueur. Les dotations et reprises de provisions sur ces engagements sont comptabilisées en charges de personnel au compte de résultat de la Société.

Les engagements auxquels TELT doit faire face en matière d'indemnités de départ en retraite des salariés



## Section 2 – États Financiers

en activité en France, ne font pas l'objet de provisions au bilan arrêté au 31 décembre 2023 conformément à la législation en vigueur.

Le montant de l'engagement pour indemnités de fin de carrière relatif aux salariés français et non comptabilisés s'élève à 856 k€ au 31 décembre 2023.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits, à terme).

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne). Elle est conforme à la recommandation 2003 R- 01 du CNC. Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Cette méthode consiste à:

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation). Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

### ➤ *Provisions pour risques et charges*

La société constitue des provisions pour risques et charges quand une obligation à l'égard d'un tiers devient probable ou certaine et que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

La Société peut notamment faire l'objet de réclamations dans le cadre de travaux ou marchés qu'elle confie à des tiers. A chaque clôture, la Société examine chaque réclamation, dont certaines peuvent porter sur des montants significatifs et enregistre les provisions qui lui semblent suffisantes pour couvrir les risques estimés probables à la clôture. La Société est confiante dans la qualité de ses estimations et des provisions enregistrées, reconnaissant toutefois que l'issue des réclamations pourra s'avérer différente de celle prévue.

### ➤ *Conversion des éléments en devises*

Aucune créance ou dette importante en monnaies étrangères n'a été constatée à la clôture de l'exercice 2023.



## Section 2 – États financiers

### ➤ *Honoraires des commissaires aux comptes*

Le montant total des honoraires du collège des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2023 correspond au contrôle légal des comptes semestriels, annuels et au contrôle des comptes IFRS.

## 2.4 Complément d'informations relatif au bilan

### ACTIF IMMOBILISE

L'augmentation du poste est presque entièrement due aux immobilisations en cours qui s'élèvent à 2.337,9 M€ à fin décembre 2022 contre un montant de 2.795,9 M€ à fin décembre 2023, avec une variation pour l'année équivalent à 458 M€.

A noter que les coûts encourus en 2023 sont entièrement capitalisés comme immobilisations en cours.

La variation des immobilisations en cours, équivalent à 458 M€, est composée de :

- Production immobilisée pour un montant de 459,7 M€, € relatifs aux Etudes (+2,2 M€), Travaux (+415,5 M€), Acquisition foncières (+0,6 M€) et coûts de structure (+41,4 M€);
- Immobilisations financières (-1,7 M€).

La valeur des actifs transférés gratuitement à TELT par l'état français, 38,7 M€ n'a pas changé par rapport à l'année passée et sont présentés dans les comptes de la manière suivante :

- «Immobilisations en cours - Acquisitions foncières transférées par l'état » pour un montant de 31,2 M€
- « Immobilisations Corporelles - terrains » pour un montant de 7,5 M€

Les terrains acquis par TELT en 2023 ont été reclassés pour une valeur de 0,34 M€ en « Immobilisations corporelles – terrains » portant ainsi le montant des terrains au bilan à un montant de 11,1 M€.

En 2023 les avances d'acomptes versées sur immobilisations, totalement correspondant à avance sur commandes de travaux, s'élèvent à 444,8 M€.



Section 2 – États Financiers

Actif Immobilisé - Valeurs brutes

<b>Immobilisations incorporelles / Immobilizzazioni immateriali</b>				
<i>Logiciel / Software</i>	-	-	-	-
<i>Autres / Altri</i>				
- France / Francia	9 364 663	1 560 391		10 925 054
- Italie / Italia	539 855	68 397		608 252
	<b>9.904.518</b>	<b>1.628.788</b>	-	<b>11.533.306</b>
<b>Immobilisations corporelles / Immobilizzazioni materiali</b>				
<i>Installations agencements / Impianti e adeguamento locali</i>				
- France / Francia	218 828	-		218 828
- Italie / Italia	890 559	-		890 559
	<b>1.109.387</b>	-		<b>1.109.387</b>
<i>Matériel de bureau et informatique / Macchine d'ufficio e informatica</i>				
- France / Francia	1 315 349	26 088		1 341 437
- Italie / Italia	1 353 836	146 030		1 499 866
	<b>2.669.184</b>	<b>172.118</b>	-	<b>2.841.303</b>
<i>Mobilier / Mobili e arredi</i>				
- France / Francia	319 951	440 935		760 886
- Italie / Italia	455 640	256 659		712 299
	<b>775.591</b>	<b>697.594</b>	-	<b>1.473.184</b>
<i>Terrains / Terreni</i>				
- France / Francia	10 765 608	335 642		11 101 250
- Italie / Italia		-		-
	<b>10.765.608</b>	<b>335.642</b>	-	<b>11.101.250</b>
<b>Immobilisations financières / Immobilizzazioni finanziarie</b>				
- France / Francia	168 192	118 812		287 004
- Italie / Italia	308 200	74 340		382 540
	<b>476.392</b>	<b>193.153</b>	-	<b>669.545</b>
<b>Immobilisations en cours de construction</b>				
<b>Immobilizzazioni in corso di costruzione</b>				
Dont études et reconnaissances / di cui studi e riconoscimenti	1 283 175 023	2 222 968		1 285 397 991
Dont travaux / di cui lavori	719 196 112	415 510 889		1 134 707 002
Dont acquisitions foncières / di cui acquisizioni fondiarie	24 650 265	601 871		25 252 136
Dont Acquisitions foncières par l'Etat / di cui acquisizioni fondiarie dallo Stato	31 251 342	-		31 251 342
Dont coûts de structure / di cui costi di struttura	276 685 457	41 411 992		318 097 449
Immobilisations financières / Immobilizzazioni finanziarie	2.965 001	1 748 148		1 216 853
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Anticipi Acconti versati su immobilizzazioni</b>				
Avances acomptes versés sur commandes - immobilisations /	243 398 714	201 428 028		444 826 742
Anticipi e acconti versati su ordini - immobilizzazioni				



Section 2 – Etats Financiers

**Actif Immobilisé – Amortissements**

<b>Immobilisations incorporelles / Immobilizzazioni immateriali</b>				
Logiciel / Software				
Autres / Altri				
- France / Francia	6 687 559	1 089 572		7 777 131
- Italie / Italia	366 420	63 742		430 162
<b>Immobilisations corporelles / Immobilizzazioni materiali</b>				
Installations agencements / Impianti e adeguamento locali				
- France / Francia	216 629	700		217 329
- Italie / Italia	874 994	11 098		886 092
	<b>1.091.623</b>	<b>11.798</b>	-	<b>1.103.421</b>
Matériel de bureau et informatique / Macchine d'ufficio e informatica				
- France / Francia	1 218 262	54 207		1 272 468
- Italie / Italia	1 109 599	86 508		1 196 107
	<b>2.327.861</b>	<b>140.714</b>	-	<b>2.468.575</b>
Mobilier / Mobili e arredi				
- France / Francia	282 423	49 355		331 779
- Italie / Italia	455 640	7 857		463 497
	<b>738.063</b>	<b>57.213</b>	-	<b>795.275</b>

**ACTIF CIRCULANT**

L'actif circulant s'élève à 493,8 M€ au 31.12.2023 contre 305,8 M€ au 31.12.2022.

*Autres Créances*

Les autres créances (tableau détaillé IV.1) s'élèvent globalement à 227,5 M€ et sont composés de subventions à recevoir et crédit de TVA sur les achats.

- **Les subventions à recevoir** : le montant des subventions à recevoir est détaillé ci-après :

Montant en €

UE France	54 595.302
UE Italie	62 632.458
Autres	1.452
<b>TOTAL</b>	<b>117.229.211</b>





## Section 2 – Etats Financiers

L'analyse des subventions d'investissements est scindée entre les 3 financeurs – l'Etat français, l'Etat italien, et l'Union européenne, lui-même subdivisée entre France et Italie – et correspond à leurs engagements de financement suivant les accords et conventions.

La répartition du solde des subventions est un montant sous réserve de la prise en charge définitive de l'Union Européenne.

- **Le crédit de TVA :**

Le crédit TVA (français / italien) augmente, globalement (108,9 M€ à fin 2023, 63,1 M€ à fin 2022), en détail :

- La TVA française passe de 46,9 M€ à fin 2022 à 70,7 M€ à fin 2023;
- La TVA italienne passe de 8,3 M€ à fin 2022 à 22,2 M€ à fin 2023;
- La TVA sur Factures Non Parvenues qui passe de 7,7 M€ à fin 2022 versus 16 M€ à fin 2023.

Tous les crédits de TVA (Italie et France) ont une échéance d'un an au plus.

Le crédit de TVA italienne de l'année 2022, inscrit au bilan à fin 2022 et dont le remboursement a été demandé en avril 2022, n'a pas encore été encaissé par la société.

Le crédit de TVA française des mois de novembre et décembre 2022 a été remboursé début 2023.

### Etat des échéances des créances

➤ *Année / Anno 2023*

Créances de l'actif immobilisé / Crediti dell'attivo immobilizzato			
Créances de l'actif circulant / Crediti dell'attivo circolante			
Etat et autres collectivités publiques / Stato e altri enti pubblici (1)	227 202 958	227 202 958	
Autres / Altri (2)	263 221	263 221	

TVA France / IVA Francia	70 662 489
IVA Italie / IVA Italia	22 244 369

Subv à recevoir France / Sovvenzioni da ricevere Francia	
Subv à recevoir Italie / Sovvenzioni da ricevere Italia	-
Subv à recevoir UE France / Sovvenzioni da ricevere UE Francia	54 595 302
Subv à recevoir UE Italie / Sovvenzioni da ricevere UE Italia	62 632 458
Autres subventions à recevoir / Altre sovvenzioni da ricevere	1 452



Section 2 – États financiers

➤ Année / Anno 2022

31/12/2022

31/12/2022			
Créances de l'actif immobilisé / Crediti dell'attivo immobilizzato			
Créances de l'actif circulant / Crediti dell'attivo circolante			
Etat et autres collectivités publiques / Stato e altri enti pubblici (1)	185 604 237	124 857 947	
Autres / Altri (2)	300 485	308 196	

IVA France / IVA Francia	46,984,464
IVA Italie / IVA Italia	8,342,195

Subv à recevoir France / Sovvenzioni da ricevere Francia	-
Subv à recevoir Italie / Sovvenzioni da ricevere Italia	-
Subv à recevoir UE France / Sovvenzioni da ricevere UE Francia	58 759 239
Subv à recevoir UE Italie / Sovvenzioni da ricevere UE Italia	63 126 437
Autres subventions à recevoir / Altre sovvenzioni da ricevere	-

### Disponibilités

Les disponibilités à fin 2023 s'élèvent à 232,2 millions d'euros, répartis entre les comptes courants italiens et les comptes courants français de TELT, (+116,4 M€ par rapport au 2022).

### Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avances s'élèvent à 34 M€ à fin 2023 contre 4 M€ en 2022 et elles correspondent aux primes des assurances et aux loyers du siège italien de TELT (3,6 M€).

## PASSIF

### ➤ Capitaux Propres

Il n'y a pas eu de modification sur les postes " capital », " réserves » et " report à nouveau » en 2023 (le résultat 2022 était nul).

Le poste inclut :

- 1 000 000 € pour le capital ;
- 4 686 € pour les réserves;
- 137 500 € pour pertes reportées à nouveau.



## Section 2 – États Financiers

Les subventions ont été incluses dans les Capitaux Propres pour un montant total de 3.273,3 M€.

Le montant déterminé en « base finançable » est calculé comme suit :

- + 2.795,9 M€ production immobilisée ;
- +15,5 M€ investissements nets ;
- + 447 M€ avances ;
- + 34,1 M€ charges constatées d'avance ;
- 19,2 M€ provisions pour risques et charges

La décomposition par financeurs est la suivante :

- 919,14 M€ subventions France
- 1.142,40 M€ subventions Italie
- 544,70 M€ subventions UE France
- 628,33 M€ subventions UE Italie
- 38,74 M€ subventions en nature reçues par les actifs transférés par l'Etat français.

### ➤ Provisions pour risques et charges

Le poste, égal à 19,2 M€ au 31.12.2023, comprend les provisions constituées du fait des litiges en cours sur chantiers.

Contentieux juridiques	5.091.000,00	-	-	1.500.000,00	3 591 000,00
Demande de réclamation complémentaire (DRC)	8.667.000,00	11.866.000,00	-	4 917.000,00	15 616.000,00

- Chantier de la Maddalena

Au cours de l'année 2021, dans le cadre du litige en cours avec la CMC, et pour donner suite à l'évolution du processus judiciaire TELT a comptabilisé une provision dans le passif du bilan.

Au cours de l'année 2023, Telt, suite à la clôture du procès, a procédé au paiement du montant indiqué dans le jugement. Par conséquent, la provision a été reprise.



417



## Section 2 – Etats Financiers

- Siège de Turin

Fin 2022, TELT a engagé une cause judiciaire contre la propriété de l'immeuble identifié comme le nouveau siège opérationnel en Italie de TELT. En 2023, l'issue du litige n'étant pas encore connue, par principe de prudence, TELT a décidé de maintenir la provision constituée à fin 2022, égale au montant des avances versées au propriétaire à ce jour.

- Demandes de réclamation complémentaire

A fin 2023, TELT a analysé les demandes de reconnaissance de charges complémentaires, présentées au 31/12/2023, par les entreprises adjudicataires des contrats relatifs aux chantiers en exploitation. Sur la base de l'analyse technico-financière réalisée, il a été jugé opportun de constituer une provision de 11,87 M €.

➤ *Dettes*

Les dettes (tableau détaillé IV.2) s'élèvent à 457,3 millions d'euros et sont composées de :

- 161,60 M€ de dettes fournisseurs
- 5,58 M€ de dettes sociales
- 0,24 M€ de dettes fiscales
- 289,92 M€ relatifs aux subventions versées par anticipation :
  - 34,81 M€ - versées par anticipation par la France pour le compte de UE;
  - 255,11 - versées par anticipation par l'Etat Italien.

L'augmentation du total des dettes (156,46 M€ e +52, 0%) est principalement liée à deux effets :

- La hausse des dettes fournisseurs (+37,6 M€ soit +30,4%), liée notamment à la hausse des achats sur l'année avec le lancement de nouveaux projets sur l'année.
- La hausse des autres dettes (+118,8 M€ +40,18%) essentiellement due aux avances sur subventions reçues des États français et italien.



Section 2 – Etats Financiers

Etat des échéances des dettes

➤ Année / Anno 2023

<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b> <b>Debiti verso fornitori e conti collegati</b>	161 596 132	161 596 132	
<b>Dettes fiscales et sociales / Debiti fiscali e sociali (1)</b>	5 816 604	5 816 604	
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b> <b>Debiti relativi alle immobilizzazioni e conti collegati</b>	-	-	
<b>Autres dettes / Altri debiti (2)</b>	289 918 754	289 871 996	

Avances sur subventions France / Anticipi sovvenzioni Francia	34 809 927
Avances sur subventions Italie / Anticipi su sovvenzioni Italia	255 062 069
Autres Dettes / Altri Debiti	46 758

➤ Année / Anno 2022

<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b> <b>Debiti verso fornitori e conti collegati</b>	123 964 036	123 964 036	
<b>Dettes fiscales et sociales / Debiti fiscali e sociali (1)</b>	5 533 478	5 533 478	
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b> <b>Debiti relativi alle immobilizzazioni e conti collegati</b>	-	-	
<b>Autres dettes / Altri debiti</b>	171 368 282	171 368 282	

Anticipations UE France / Anticipi UE Francia	77 106 513
Avances sur subventions Italie / Anticipi su sovvenzioni UE Italia	94 210 524
Autres Dettes / Altri Debiti	51 244



497



## Section 2 – Etats Financiers

### 2.5 Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

#### ➤ *Production immobilisée*

TELT a pour objet la réalisation des études et travaux préliminaires du tunnel pour la nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin.

En conséquence, à la fin de chaque exercice et, sauf exception, TELT inscrit en immobilisations en cours la totalité des charges d'exploitation, des charges financières nettes ainsi que des charges exceptionnelles nettes. En application de ces dispositions, en 2023, TELT a inscrit 460,1 M€ en production immobilisée. Le résultat de l'exercice est donc nul.

#### ➤ *Crédit-bail*

La Société n'avait aucun contrat de crédit-bail en 2023.

#### ➤ *Autres achats et charges externes*

Les autres achats et charges externes continuent d'augmenter (+15,3% par rapport à l'année dernière), cette évolution est notamment due à l'augmentation des charges engagées pour les Etudes et Travaux (417,7 M€ par rapport à 364,3 M€ de l'année dernière).

Pour plus de détails, se reporter aux tableaux (tableaux « *Autres achats et charges externes* »).

#### Autres achats et charges externes

Etudes Reconnaissances et Travaux / Studi e Lavori	417 733 857	364 284 152	14,7°
Acquisitions foncières / Espropri	937.513	403 561	132,3°
Personnel détaché / Personale distaccato	3 097 834	2.303 923	34,5°
Autres fournitures diverses / Altri servizi	14 694 939	11.408 059	28,8°

**Autres achats et charges externes : détail**  
**autres fournitures diverses**

Honoraires divers/ Onoran diversi	2 274 605	1 967 978	15,6°
Locations mobilières et immobilières/ Affitto mobili e immobili	2 347 784	1 658 595	41,6°
Publicités, publications, relations publiques/ Pubblicità, pubblicazioni, relazioni pubbliche	1 559 148	1 499 448	4,0°
Entretien et nettoyage/ Manutenzione e pulizia	1 694 391	2 986 349	-43,3°
Déplacements, missions, événements / Viaggi, missioni, eventi	708 625	492 185	44,0°
Assurance/ Assicurazioni	3 612 196	1 288 785	180,3°
Eau carburant électricité/ Acqua carburante elettricità	262 690	283 668	-7,4°
Frais postaux, téléphone, réseau/ Spese postali, telefono, rete	258 961	344 364	-24,8°
Formation/ Formazione	361 261	205 678	75,6°
Petit équipement et fournitures de bureau/ Piccole attrezzature e forniture d'ufficio	133 806	93 997	42,4°
Services bancaires/ Servizi bancari	152 081	134 572	13,0°
Études, recherches/ Studi e ricerche	177 401	156 915	13,1°
Autres frais/ Altre spese	1 151 992	295 525	289,8°

➤ *Impôts, taxes et versements assimilés*

Les impôts de l'exercice sont de 192.475 €, en baisse de 36 % par rapport à 2022. Les impôts et taxes dus en France et en Italie sont classés en "impôts et taxes et versements assimilés", dans le compte de résultat (charges d'exploitation) et sont immobilisés. Au niveau français, compte tenu que durant la phase de construction du tunnel son résultat d'exercice sera à zéro, la société n'est pas imposée sur le résultat. Il n'existe pas non plus de différences fiscales entre les bases comptables et les bases fiscales.

Au niveau italien, même si, durant la phase de construction du tunnel son résultat d'exercice sera à zéro, les règles de calcul des impôts auxquelles la société est soumise (IRES et IRAP) amènent à un résultat fiscal positif.

➤ *Risques de change*

La Société réalise la quasi-totalité de ses opérations en euros et est peu exposée au risque de change.

➤ *Eléments exceptionnels*

Il n'y a pas de produits ou de charges exceptionnels en 2022.

➤ *Personnel et masse salariale*

Au 31 décembre 2023, les charges de personnel pour l'exercice s'élèvent à 16,79 M€ et 3,10 M€ pour le personnel mis à disposition par SNCF et FS, soit une hausse de 8,6% par rapport à l'exercice précédent.



Section 2 – États financiers

Cette hausse est la conséquence de l'augmentation des effectifs temps plein moyens observée en 2023, de 198 ETP au 31 décembre 2022 à 213,59 ETP au 31 décembre 2023.

Au niveau de l'effectif à la clôture, la société passe de 207 personnes au 31 décembre 2022 à 219 personnes au 31 décembre 2023.

**Personnel et masse salariale**

<b>Personnel détaché/ Personale distaccato</b>			
<i>France/ Francia</i>	763.338	713.198	7.0%
<i>Italie/ Italia</i>	2.334.497	1.590.725	46.8%
<b>Personnel salarié/ Personale dipendente</b>			
<i>Salaires et traitements/ Salari e stipendi</i>	12.364.023	11.801.273	4.8%
<i>Charges sociales/ Oneri sociali</i>	4.431.576	4.212.174	5.2%





## Section 2 – États Financiers

### Transactions avec des parties liées

Les transactions avec des parties liées, résumées dans le tableau suivant, correspondent principalement au personnel détaché de l'état italien FS et les contrats de location des bâtiments.

Toutes les transactions avec des parties liées ont été conclues dans des conditions normales de marché.

personnel détaché de l'actionnaire italien FS / Personale distaccato dal socio italiano FS	2 334	1 590
Contrats de location pour les bâtiments FS situés à Rome / Leasing operativo per edifici FS situati a Roma	95	78

<b>Passif courant / Passività correnti</b>		
personnel détaché de l'actionnaire italien FS / Personale distaccato dal socio italiano FS	63	140
Contrats de location pour les bâtiments FS situés à Rome / Leasing operativo per edifici FS situati a Roma		0

### 2.6 Autres informations significatives

#### ➤ Engagements pris

A la clôture de l'exercice 2023, TELT a engagé des marchés d'études, de travaux, ou liés au fonctionnement de la Société pour un montant total d'environ 7.922,62 M€, dont 2.795,92 M€ ont été immobilisés.

#### ➤ Autorisations d'engagements

A la clôture de l'exercice 2023, TELT a obtenu des autorisations d'engagements de la part de l'Etat français pour un montant global de 9.275,89 M€, dont 2.397,78 M€ financés par l'Etat français, en cohérence avec le programme 2001-2023 des études et travaux approuvé par le Conseil d'Administration de TELT du 7 décembre 2022, pour la nouvelle ligne ferroviaire Lyon-Turin, et répartis comme suit :

- 1 557,32 M€ au titre de la convention n°1 du 11 juillet 2005 relative à la réalisation et au financement des études et travaux préliminaires, et de ses quatorze avenants, dont 420,81 M€ financés par l'Etat français ;
- 185,0 M€ au titre de la convention n°2 du 15 septembre 2006 relative à la réalisation et au financement des études et travaux préliminaires, dont 55,5 M€ financés par l'Etat français ;



## Section 2 – Etats Financiers

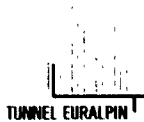
- 7.423,87 M€ au titre de la convention du 4 mai 2018 relative à la réalisation et au financement des travaux définitifs de la construction des ouvrages de la partie commune franco-italienne de la nouvelle liaison, dont 1.894,87 M€ financés par l'État français ;
- 26,5 M€ financés par l'État français, au titre de la convention du 28 mars 2017 et de ses trois avenants relatifs aux acquisitions foncières sur le territoire français ;
- 83,20 M€ financés par l'État italien, au titre du financement prise en charge à 100% par l'Italie à la suite de la modification du tracé initial en Italie.

A la clôture de l'exercice 2023, TELT a obtenu des autorisations d'engagements de la part de l'Etat italien pour un montant global de 9.316,45 M€, dont 5.350,26 M€ financés par l'Etat italien, en cohérence avec les délibérations CIPE 19/2015, CIPESS 7/2023 en application de la Loi sur les Lots Constructifs, répartis comme suit :

- 1 397,4 M€ au titre de la phase études et reconnaissances, dont 390,2 M€ financés par l'État italien dans le cadre du chapitre 7122 du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et 11,8 M€ dans le cadre du chapitre 7163 du Ministère des Infrastructures et de Transport (MIT) y inclus 83,20 M€ au titre du financement prise en charge à 100% par l'Italie à la suite de la modification du tracé initial en Italie;
- 7.919,05 M€ au titre du financement de la phase travaux définitifs uniquement en ce qui concerne les lots constructifs 1, 2, 3 et 4, dont 4.273,56 M€ financés par l'État italien dans le cadre du chapitre 7532 du Ministère des Infrastructures et des Transports (MIT).

L'Union Européenne ne donne aucune autorisation d'engagement, mais elle contribue à la réalisation du projet à travers le paiement des subventions au profit des Etats qui voient réduire leur charge. Les différents accords de subvention sont détaillés comme indiqué ci-dessous :

- pour les périodes de financement allant de 2001 au 2006 l'Union Européenne a versé à la société LTF-SAS (devenue en février 2015 TELT – SAS) une somme globale de 174,93 M€ dont 87,47 M€ au profit de la France et 87,47 M€ au profit de l'Italie ;
- pour la période de financement 2007-2013 l'Union Européenne a versé à la société LTF-SAS une somme globale de 235,62 M€ dont 108,82 M€ au profit de la France et 126,80 M€ au profit de l'Italie ;
- pour la période de financement 2014-2020 TELT – SAS a souscrit avec l'Union Européenne un contrat



## Section 2 – États Financiers

pour le financement de l'ouvrage à travers une convention pour une subvention allant jusqu'à une somme de 813,78 M€ ;

- pour la période de financement 2021-2027 TELT – SAS a souscrit avec l'Union Européenne un contrat pour le financement de l'ouvrage à travers une convention pour une subvention allant jusqu'à une somme de 40,50 M€.

A noter que le montant global des autorisations d'engagement approuvées par la France et par l'Italie ne peut pas être égal du fait des différentes modalités de financement des ouvrages publiques entre les deux pays.

### **Passifs éventuels**

Les engagements relatifs aux indemnités retraite pour les salariés français non provisionnés conformément aux principes comptables français s'élèvent à 856 k€ au 31 décembre 2023.

### **Honoraires des commissaires aux comptes**

Les honoraires du collège des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2023 s'élèvent à 196,8 k€ en total. Les montants relatifs à l'activité de certification des comptes semestriels et annuels s'élèvent à 160,0 k€ dont 80,4 k€ pour le cabinet Deloitte et 79,6 k€ pour le cabinet PwC. En ce qui concerne la certification des comptes IFRS, les honoraires s'élèvent à 27,8 k€, dont 12,5 k€ pour le cabinet Deloitte et 15,3 k€ pour le cabinet PwC. Enfin, en ce qui concerne la certification du Rapport de Responsabilité d'Entreprise, les honoraires s'élèvent à 9k€ pour la société PwC.

Les Commissaires aux comptes ont effectué les missions suivantes : contrôle légal des comptes (semestriels et annuels), contrôle des comptes IFRS et sur le Rapport de Responsabilité Sociale d'Entreprise.

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**  
Grand Hôtel Dieu  
3 Cour du Midi  
CS 30259  
69287 LYON CEDEX 02

S.A.S au capital de 2 510 460 €  
672 006 483 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à  
la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

**DELOITTE & ASSOCIES**  
Immeuble Higashi  
106 cours Charlemagne  
CS 40207  
69286 LYON CEDEX 02

SAS au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

## **TUNNEL EURALPIN LYON TURIN (« TELT »)**

Société par actions simplifiée

Bâtiment Linklab  
455 chemin de la Cassine  
73000 CHAMBERY

---

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

---

Aux associés de la société TUNNEL EURALPIN LYON TURIN (« TELT ») SAS,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TUNNEL EURALPIN LYON TURIN (« TELT ») SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

# TUNNEL EURALPIN LYON TURIN (« TELT »)

Société par actions simplifiée

Bâtiment Linklab

455 chemin de la Cassine

73000 CHAMBERY

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023



497

## **Fondement de l'opinion**

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les principes de comptabilisation des coûts de construction de l'ouvrage transfrontalier. La note "2.3. Principes, règles et méthodes comptables", paragraphe " Immobilisation des charges d'exploitation et de certaines charges financières et exceptionnelles" présente les modalités d'immobilisation des charges engagées dans le cadre de la construction de l'ouvrage transfrontalier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.



417

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



417

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 18 juin 2024

Les commissaires aux comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

 Michel Bouzigues

Michel BOUZIGUES

**DELOITTE & ASSOCIES**



Vanessa GIRARDET



## TUNNEL EURALPIN LYON TURIN

**Société par Actions Simplifiée  
au capital de 1.000.000 Euros  
Siège social : Bâtiment LINKLAB  
455 chemin de la Cassine  
73000 Chambéry (France)**

### PROCES VERBAL

**26<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE DE TELT  
- ASSEMBLEE EN VISIOCONFÉRENCE -  
26 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
le vingt-six juin à neuf heures et trente minutes,

Les Associés de la société TUNNEL EURALPIN LYON TURIN, société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros, divisé en 2 000 actions d'une valeur nominale de 500 euros chacune, dont le siège social est sis Bâtiment LINKLAB, 455 chemin de la Cassine, 73000 Chambéry (France) se sont réunis en visioconférence, sur convocation du Président, conformément à l'article 20.2 des statuts de TELT SAS, pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes annuels de TELT et affectation du résultat de l'exercice 2023 (article 19.2 des statuts) - *Rapport financier, rapports des commissaires aux comptes et projets de résolutions 1 à 3*
2. Ratification et approbation des conventions règlementées – *rapport des commissaires aux comptes et projets de résolutions n° 4 et 5*
3. Confirmation de la nomination d'un nouvel administrateur italien sur proposition du Ministre des Infrastructures et des Transports – *projet de résolution n° 6*
4. Divers

### Sont présents :

- Etat français (Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires)  
représenté par **Monsieur Rodolphe GINTZ qui a donné délégation à M. Bruno DICIANNI**,  
propriétaire de 1 000 actions  
ci..... 1 000 actions
- Ferrovie dello Stato Italiane (FS S.p.A.)  
représentée par **Monsieur Luigi FERRARIS et, lors de la présente Assemblée, par Mme Elisabetta DE CASTRO**, selon la procuration figurant au dossier,  
propriétaire de 1 000 actions

**Total des parts ..... 2 000 actions**

Les deux actionnaires possédant ensemble la totalité des actions composant le capital social de la société étant présents, l'Assemblée est apte à délibérer.

La séance est présidée par Monsieur Daniel BURSAUX, Président de TELT SAS, conformément à l'article 20.1 des statuts.

### **PREMIÈRE RESOLUTION (point 1 de l'ordre du jour)**

Lors de la séance du 9 avril 2024 du Conseil d'administration de la société, les administrateurs de TELT ont, par délibération n° 2,

- arrêté les comptes sociaux relatifs à l'exercice 2023 rédigés selon le référentiel comptable français et autorisé la transmission du rapport financier aux actionnaires (Etat français et Ferrovie dello Stato Italiane) ;
- approuvé le rapport financier composé du rapport annuel et de l'exercice budgétaire de TELT.

Le Président a adressé aux Associés pour leur approbation les comptes annuels de l'exercice comptable 2023 de la Société (rapport financier 2023).

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve dans toutes leurs parties le rapport au Conseil d'administration et les comptes de l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve, en conséquence, les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne aux administrateurs quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIÈME RESOLUTION (point 1 de l'ordre du jour)**

Lors de la séance du 9 avril 2024 du Conseil d'administration de la société, les administrateurs de TELT ont, par délibération n° 3, adopté les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023 rédigés de manière volontaire selon le référentiel comptable international IFRS et autorisé la société à les transmettre aux actionnaires.

Le Président a adressé aux Associés pour leur approbation les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023 établis de manière volontaire selon le référentiel comptable international IFRS.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes rédigés selon le référentiel comptable international IFRS, approuve dans toutes leurs parties le rapport au Conseil d'administration et les comptes de l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve, en conséquence, les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne aux administrateurs quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

nb



47

**TROISIÈME RESOLUTION**  
**(point 1 de l'ordre du jour)**

Le résultat de l'exercice étant nul, l'Assemblée générale précise que son affectation n'est pas requise.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**QUATRIÈME RESOLUTION**  
**(point 2 de l'ordre du jour)**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**CINQUIÈME RESOLUTION**  
**(point 2 de l'ordre du jour)**

\* Vu l'article 15 des statuts, les Associés ratifient les conventions règlementées de l'année 2022 non présentées l'année dernière mais sans impact financier :

**↓ Convention d'occupation temporaire pour l'occupation de l'ancienne Route Nationale 6  
au niveau du site d'ILLAZ – signée le 01/02/2022**

Personne(s) concernée(s) : Etat français (Ministère de la Transition Ecologique) et TELT.

Nature et objet : autoriser l'occupation d'un tronçon du domaine public non déclassé de l'ex-RN6, sur les communes de Saint Julien Montdenis et Saint Martin La Porte.

Montant de la convention : concession à titre gratuit

**↓ Convention d'occupation temporaire pour le parking complémentaire de la plateforme  
de Saint Martin la Porte – signée le 01/06/2022**

Personne(s) concernée(s) : Etat français (Ministère de la Transition Ecologique) et TELT.

Nature et objet : autoriser l'occupation des parcelles de l'Etat sur la commune de Saint Martin La Porte, afin d'y implanter un parking de 92 places (complémentaire à celui déjà existant de l'autre côté de la RD 219).

Montant de la convention : concession à titre gratuit

**↓ Convention d'occupation temporaire pour l'installation et l'exploitation de la bande  
transporteuse entre la plateforme de Saint Martin la Porte et le site de Saint Félix –  
signée le 08/12/2022**

Personne(s) concernée(s) : Etat français (Ministère de la Transition Ecologique) et TELT.

Nature et objet : autoriser l'occupation des parcelles du domaine public de l'Etat sur la commune de Saint Martin La Porte afin d'y implanter une bande transporteuse.

Montant de la convention : concession à titre gratuit

13



47

\* Vu l'article 15 des Statuts, les Associés ratifient les conventions règlementées de l'année 2023 :

↓ **Convention d'occupation temporaire pour l'installation et l'exploitation de la bande transporteuse entre le site de Saint Félix et le site des Resses - signée le 01/11/2023**

Personne(s) concernée(s) : Etat français (Ministère de la Transition Ecologique) et TELT

Nature et objet : d'autoriser l'occupation des parcelles sur la commune de Saint Julien Montdenis et du domaine public de l'Etat ex-RN6, sur les communes de Saint Julien Montdenis et Saint Martin La Porte, afin d'y implanter une bande transporteuse pour permettre l'acheminement des matériaux excavés provenant du tunnel.

Montant de la convention : concession à titre gratuit

↓ **Avec la société Ferrovie dello Stato Italiane S.p.A. (FS)**

Personne(s) concernée(s) : Ferrovie dello Stato Italiane S.p.A. (FS) et TELT

Nature et objet : TELT a conclu 13 conventions de détachement du personnel de Ferrovie dello Stato Italiane S.p.A. (FS).

Montant de la convention : 2.334.497 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**SIXIÈME RESOLUTION**  
**(point 3 de l'ordre du jour)**

Vu l'article 11.1 des statuts,

Pour donner suite à la lettre du 24 juin 2024 du Ministre italien des Infrastructures et des Transports qui indique le remplacement parmi les administrateurs italiens, de Mme Ilaria BRAMEZZA, par M. Calogero MAUCERI, Chef du département des travaux publics et de la politique du logement au sein de ce Ministère,

les Associés entérinent la nomination par le Ministre italien des Infrastructures et des Transports, de M. Calogero MAUCERI, de nationalité italienne et domicilié, pour sa charge, au Ministère des Infrastructures et des Transports à Rome.

M. Calogero MAUCERI devra accepter les fonctions qu'il exercera et déclarer n'être soumis à aucune incompatibilité ou interdiction de quelque nature que ce soit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui précède, il a été adressé, en deux exemplaires originaux, le présent procès-verbal qui a été signé par les Associés.

Pour TELT SAS  
Daniel BURSAUX, Président de séance

*Bur saux*